

## «On renvoie des gens malgré leur santé précaire»

**Un rapport publié à Genève témoigne d'une «application problématique, voire abusive» du droit d'asile**

De nombreux demandeurs d'asile à la santé précaire se voient renvoyés de Suisse sans que leur contexte individuel ne soit réellement pris en compte. L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), qui milite pour une application plus humaine du droit, publie, en collaboration avec le Groupe sida Genève (GSG), un rapport intitulé

«Renvois et accès aux soins». Il met en exergue des cas documentés d'étrangers qui se retrouvent, dans un cadre de durcissement de l'immigration, face à des décisions de renvoi mettant en péril leur intégrité psychologique de par leur statut légal, alors qu'ils sont déjà fragilisés par une maladie. Selon la loi suisse, un étranger ne peut être raisonnablement expulsé si son expulsion le met en danger, notamment pour cause de nécessité médicale.

Cependant, selon la coordinatrice de l'ODAE, Mariana Duarte, l'Office fédéral des migrations (ODM) se base souvent sur une

disponibilité théorique du traitement dans le pays d'origine du demandeur, ainsi que de la présence de son pays sur la liste des nations dites «sûres» afin de permettre un renvoi. L'avocate du GSG, Cornelia Tinguely, cite plusieurs facteurs tels que la disponibilité réelle de médicaments, l'éloignement géographique entre le lieu de résidence et celui de traitement, et parfois même l'impossibilité de dévoiler sa maladie pour cause de bannissement social, qui peuvent compromettre l'accès effectif aux médicaments et «signifier la différence entre la vie et la mort».

De plus, il semblerait que les diagnostics médicaux soient traités avec méfiance par les autorités, comme le note le Dr Laurent Subilia, médecin responsable de la Consultation pour victimes de la torture et de la guerre des HUG, qui déplore également le manque d'un expert médical au sein de l'ODM. Il insiste sur l'importance d'agir rapidement lors du processus de décision d'un demandeur d'asile déjà fragilisé, puisque le stress d'une attente prolongée influe de manière prononcée sur la capacité d'un individu à retrouver une vie normale.

**Camille Martignoli**